

DEMANDE D'AUTORISATION PROVISOIRE D'ENSEIGNER L'AÏKIDO, L'AÏKIBUDO OU UNE DISCIPLINE ASSOCIÉE

À adresser au / à la Président-e de la Ligue dont dépend le club.

Nom : _____ Prénoms : _____

Date de naissance : _____ Lieu : _____

Téléphone : _____ E-Mail : _____ @ _____

Grade en Aïkido* : _____

Aïkibudo* : _____

Kinomichi* : _____

Votre / Vos enseignant-e-s : _____

Vous êtes titulaire d'une des deux parties du Brevet d'État d'Éducateur Sportif ? Oui Non

Si **Oui**, laquelle : _____

Attestation de formation aux premiers secours Oui Non

Je m'engage à suivre les cours de l'École des cadres et les stages officiels organisés par la FFAAA. En attendant, si je suis provisoirement autorisé-e à enseigner l'Aïkido, l'Aïkibudo et les disciplines associées, je ne peux le faire que bénévolement. Cette APE est délivrée pour une saison sportive, doit être affichée dans le club, et sera envoyée au siège fédéral pour enregistrement annuel sur la page Extranet du club.

Fait à _____ Le _____ Signature _____

Observations et avis du DFR ou du directeur technique national Aïkibudo ou du responsable technique national du Kinomichi ** (obligatoire – décision du CD FFAAA du 29 octobre 1983) :

Président-e de la Ligue** :

**DFR
Directeur technique nationale Aïkibudo
responsable technique nationale du Kinomichi

Date et Signature

Date et Signature

* Grade minimum pour enseigner cette discipline : 1^{er} Dan.

** Le DFR engage sa responsabilité en signant ce document. Il en est de même du / de la Président-e de la Ligue ; rayer la mention inutile.

